



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Délégations

---

### Réunion du Lundi 23 octobre 2023

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. BESSON Bernard, M. HERMEL Jean-Pierre.

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

---

**M. BESSON Bernard**

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oolluneosoleil@gmail.com

**M. BRAJON Daniel**

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

### INDISPONIBILITES

---

Les délégués régionaux doivent saisir dès à présent leurs indisponibilités pour la saison sur le « **portail des officiels** »

### RAPPORTS 2023/2024

---

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « Portail des officiels ») pour toutes les compétitions.

### COUPE DE FRANCE (6<sup>ème</sup> Tour) et COUPE LAURAfoot (3<sup>ème</sup> Tour)

---

Port du brassard **OBLIGATOIRE** pour les Educateurs (clubs régionaux).

Port **OBLIGATOIRE** des équipements fournis par la FFF pour les équipes en Coupe de France.

Pas de feuille de recettes du 3<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> tour.

En cas de dysfonctionnement de la FMI, les délégués devront transmettre le résultat du match par TEXTO à la permanence : 06-26-05-04-89 (Pierre LONGERE).

Dans ce cas, les clubs recevant adresseront leur feuille de match au service compétitions de la Ligue.

Les Délégués ont la responsabilité de la transmission de la FMI dès la fin de la rencontre.

**Plan VIGIPIRATE : Obligation de placer les affiches aux entrées**

### RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

---

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée** : 2 h 00 avant le match (N3) et 01 h 30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

Pour le 6<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France : arrivée 2 heures avant le coup d'envoi.

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

**SAISIE BUTEURS N3** : La saisie des buteurs en championnat N3 est obligatoire.

### **BRASSARD EDUCATEUR** :

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc**. Les délégués sont priés de le mentionner sur leur rapport.

## **RAPPORT IMPORTANT**

---

Lors d'un match reporté, le système ne propose pas de nouveau rapport au délégué (ou à l'arbitre). Dans ce cas, le délégué établira un rapport sous forme de courrier au service compétitions.

## **ASSEMBLEE GENERALE LAuRAFoot**

---

L'AG de la Ligue aura lieu le samedi 02 décembre 2023 à Lyon. Les Délégués y participant sont invités à en tenir compte dans leur désignation.

## **COURRIERS RECUS**

---

**CR SECURITE** : Application du plan **VIGIPRATE LE PLUS ELEVE**. **A vérifier par les Délégués et rapport si anomalie.**

**M. GOULFERT** : Il est rappelé au club d'Aurillac (Régional 1) que le port du brassard par l'éducateur est obligatoire.

**M. PITARD** : Prompt rétablissement.

**M. GASTON** : Erreur résultat sur FMI (rencontre Régional 1).

**FC LYON** : Demande de délégué en U15 (Régional 1). Noté.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance